



Conseil des affaires générales Bruxelles, le 29 janvier 2024

Présidente: Hadja LAHBIB, ministre belge des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce extérieur, et des institutions culturelles fédérales

La session débutera à 9h30.

La présidence belge présentera les priorités de son mandat.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le paquet "Défense de la démocratie européenne".

Dans le cadre de son dialogue annuel sur l'État de droit, le Conseil procédera à un débat par pays.

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres procéderont à un échange de vues sur la participation aux élections au Parlement européen.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 15h30).

* * *

En marge du Conseil des affaires générales, une conférence intergouvernementale avec le Monténégro aura lieu le 29 janvier; elle débutera à 16h30 et sera suivie d'une conférence intergouvernementale (vers 18h30).

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 29 janvier 2024](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\) et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Priorités de la présidence

En session publique, la présidence belge présentera les priorités de son mandat. Les ministres auront la possibilité de formuler leurs observations.

La présidence belge se concentrera sur six domaines thématiques au cours de son mandat:

- défendre l'État de droit, la démocratie et l'unité
- renforcer notre compétitivité
- poursuivre une transition écologique juste
- renforcer notre programme social et sanitaire
- protéger les individus et les frontières
- promouvoir l'Europe mondiale

En ce qui concerne les affaires générales, la présidence belge s'est déclarée résolue à protéger la démocratie, à renforcer l'État de droit et à promouvoir des élections européennes libres et régulières. La présidence fera avancer les travaux en cours sur l'élargissement. Elle stimulera également la réflexion sur le prochain programme stratégique ainsi que sur l'avenir de l'Europe.

Le Conseil des affaires générales continuera à jouer son rôle de coordination globale des politiques ainsi que des questions institutionnelles et administratives. Il abordera toute une série de questions horizontales, telles que le cadre financier pluriannuel, la gestion de crises, les menaces hybrides, ainsi que la transparence et l'éthique. Il jouera également pleinement son rôle dans la préparation du Conseil européen et accordera une attention particulière au maintien de notre soutien sans faille à l'Ukraine.

- [Priorités de la présidence belge](#)
- [Programme de la présidence belge](#)
- [Projets d'ordre du jour du Conseil pendant la présidence belge](#)

Paquet "Défense de la démocratie"

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur le paquet "Défense de la démocratie". Ce débat aura lieu en séance publique.

Le paquet en question a été présenté par la Commission le 12 décembre 2023. Sa pièce maîtresse est une proposition de directive sur la transparence de la représentation d'intérêts pour le compte de pays tiers, ainsi que le règlement qui l'accompagne.

La directive proposée harmonise les exigences de transparence applicables aux activités économiques de représentation d'intérêts exercées pour le compte de pays tiers en vue d'influencer les processus démocratiques, et couvre toutes les entités se livrant à de telles activités. Elle ne s'applique pas à une entité du seul fait qu'elle reçoit des fonds de l'étranger, étant donné que le financement doit être lié à l'activité de représentation d'intérêts exercée. Certaines activités, telles que la représentation diplomatique ou la représentation juridique lors d'un procès, sont exclues de son champ d'application.

Les entités concernées devront s'inscrire dans un registre de transparence. À cette fin, les États membres seront invités à créer des registres nationaux ou à adapter ceux qui existent déjà. Les principaux éléments des données relatives à ces activités de représentation d'intérêts seront mis à la disposition du public, ce qui permettra la transparence et la responsabilité démocratique. La proposition de directive prévoit également des garanties complètes afin de permettre aux entités soumises à des obligations de transparence de ne pas pâtir du simple fait d'être inscrites dans un registre.

Le paquet "Défense de la démocratie" comprend également une communication présentant les propositions législatives et examinant les progrès accomplis depuis 2020 dans la mise en œuvre du plan d'action pour la démocratie européenne, ainsi que deux recommandations visant à protéger l'intégrité des élections et à promouvoir la participation démocratique avant et après les élections européennes de 2024.

Au cours du débat au sein du Conseil, les ministres seront invités à exposer leurs points de vue sur:

- les éléments clés de la proposition de directive, notamment le champ d'application, en ce qui concerne les activités et les entités de pays tiers qui seraient couvertes
- ses répercussions sur les registres existants au niveau des États membres ou de l'Union, eu égard au fait qu'elle empêcherait les États membres de maintenir ou d'introduire des exigences plus ou moins strictes en matière de transparence pour les activités relevant du champ d'application de cette directive
- toute autre mesure qui pourrait être prise au niveau de l'UE pour mieux protéger les démocraties, renforcer la résilience des processus électoraux et encourager la participation des citoyens à l'élaboration des politiques

Le débat au sein du Conseil orientera l'examen du paquet et, en particulier, de la proposition de directive au niveau technique.

[Note d'information en vue du débat](#)

[Paquet "Défense de la démocratie" \(Commission européenne\)](#)

Dialogue annuel sur l'État de droit

Dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit, les ministres procéderont à un débat par pays. L'échange de vues portera essentiellement sur les principaux développements intervenus en Espagne, en France, en Croatie et en Italie.

Il s'agira du huitième cycle de débats par pays après ceux qui se sont tenus en novembre 2020, en avril et novembre 2021, en avril et décembre 2022, ainsi qu'en mars et octobre 2023.

Pour chaque État membre, la Commission présentera les principales conclusions du chapitre qui lui est consacré dans son rapport 2023 sur l'État de droit. L'État membre concerné sera ensuite invité à présenter les principales évolutions intervenues au niveau national et les aspects spécifiques de son cadre national en matière d'État de droit. Par la suite, les autres délégations pourront faire part de leurs observations et partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne les évolutions qui auront été présentées.

Les débats par pays s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris de renforcer et de mieux structurer le dialogue annuel sur l'État de droit, tout en respectant pleinement les principes d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les États membres. L'objectif est de procéder à un échange constructif et ouvert d'observations et de bonnes pratiques.

Les conclusions de la présidence du 12 décembre 2023 ont consolidé l'approche du dialogue annuel sur l'État de droit mené par le Conseil depuis 2020, notamment en le structurant en débats horizontaux et par pays. Elles envisageaient également la tenue de débats par pays trois fois par an, chacun axé sur la situation dans quatre États membres.

Conformément à ces conclusions, la présidence belge prévoit d'organiser deux débats par pays au cours de son mandat, lors des sessions du Conseil des affaires générales des 29 janvier et 21 mai 2024, en mettant l'accent sur huit États membres au total.

[Rapport 2023 sur l'état de droit \(Commission européenne\)](#)

[Évaluation du dialogue du Conseil sur l'État de droit - Conclusions de la présidence \(communiqué de presse, 12 décembre 2023\)](#)

[État de droit \(informations générales\)](#)